



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 141

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'appui à la recherche et au développement

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 28 février 2013

LE SÉNAT

Le jeudi 28 février 2013

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'APPUI À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le 20 février dernier, l'organisme Démocratie en surveillance et la clinique juridique de l'Université de Victoria ont demandé, preuve à l'appui, que le Commissariat à l'information du Canada ouvre une enquête formelle sur la politique de communication du gouvernement en matière de recherche scientifique. Cette demande n'est que la plus récente dénonciation de la politique du gouvernement à l'égard des chercheurs fédéraux. La politique du gouvernement a pour effet de censurer les chercheurs canadiens et d'empêcher le public d'avoir un accès complet et opportun aux recherches scientifiques financées par les fonds publics.

La question que je pose à madame le leader est la suivante : le gouvernement va-t-il mettre fin à sa politique de censure des chercheurs fédéraux qui empêche les chercheurs de bien faire leur travail et les Canadiens d'avoir accès à ce qu'ils ont financé?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai déjà répondu à cette question. Le gouvernement est fier de nos scientifiques et fier de mettre en valeur le fruit de leurs efforts. Nous avons beaucoup investi dans la science et dans la recherche au Canada. C'est pourquoi nous partageons leurs documents de recherche et publions leurs conclusions. Nos chercheurs accordent des milliers d'entrevues par année à propos de leurs travaux et participent à des conférences dans le monde entier. Il n'est pas du tout question de censure.

• (1430)

La sénatrice Tardif : Au cours des derniers jours, honorables sénateurs, les médias ont rapporté de nouveaux exemples patents de la censure imposée aux fonctionnaires chercheurs. Dans un cas, le gouvernement a revu les règles de confidentialité applicables à un projet de recherche sur l'analyse des courants océaniques dans l'Arctique auquel des fonctionnaires de Pêches et Océans collaboraient depuis 2003 aux côtés d'une chercheuse américaine de l'Université du Delaware. Selon cette dernière, l'ancienne entente Canada-États-Unis régissant le projet, signée en 2003, comptait

11 pages, dont deux phrases à propos de la diffusion, et préconisait la diffusion d'information. Or, la nouvelle entente applique des restrictions tous azimuts et, selon la chercheuse américaine, pourrait empêcher l'équipe de recherche de publier ses conclusions, de bloquer à propos du projet ou de communiquer des renseignements sur le projet aux médias ou à la population, ce qu'encouragent pourtant les organismes américains qui cofinancent le projet. Elle a ajouté que la nouvelle entente constituait un outrage à la liberté universitaire et un outil de censure éventuel. Elle a refusé de la signer, ce qui a mis un terme à la collaboration.

Honorables sénateurs, on fait de l'ingérence politique dans la diffusion des résultats de travaux scientifiques. Comment ces règles pourraient-elles ne pas avoir pour but de bâillonner les chercheurs qui arrivent à des conclusions qui dérangent?

La sénatrice LeBreton : Honorables sénateurs, je n'ai pas eu vent de cet article. Je ne sais rien de ce que la sénatrice vient de soumettre au Sénat, mais je doute fort que les chercheurs soient soumis à une censure. Je serai ravie de prendre note de la question afin d'obtenir une réponse par écrit.

La sénatrice Tardif : Revenons aux faits, honorables sénateurs. Les fonctionnaires chercheurs ne sont pas autorisés à parler aux journalistes sans le consentement et la supervision de spécialistes des relations publiques. Les délais pour obtenir une entrevue sont beaucoup trop longs. Dans certains cas, des scientifiques se sont fait interdire de parler aux médias, même si les conclusions de leurs recherches sont déjà publiées. Des scientifiques d'Environnement Canada, de Pêches et Océans et de Ressources naturelles Canada se sont fait dire qu'ils ne pouvaient s'adresser aux médias sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable. Comment cela n'est-il pas de la censure?

La sénatrice LeBreton : Honorables sénateurs, je crains de ne pas avoir le sens du drame de la sénatrice Tardif. Tout ce que je puis dire, c'est que du temps de Mulroney, de Chrétien, de Martin ou d'Harper, la politique du gouvernement a toujours été que les ministres sont responsables de leur portefeuille et se chargent donc, la plupart du temps, de la communication des travaux du gouvernement. Cela dit, je ne me laisserai pas emporter par des élans dramatiques. Je ne suis pas du tout au courant du cas dont parle la sénatrice. Je prends donc note de sa question et je fournirai une réponse par écrit.